



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU 19 SEPTEMBRE 2024

**Membres présents :** Alain OLLIVIER-HENRY ; Alain BERNARD ; Dominique DARCEL ; Hervé DOLEDEC ; Joël LESAGE ; Ludovic ROBIN ; Christophe GUYOT.

### **DOSSIERS A INSTRUIRE :**

### **CLUBS DE LIGUE ET FEDERATION :**

**(Pour validation par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage)**

1 – Dossier GAREL Thomas (2544185264), démission du club de Plancoët Arguenon FC (R3) et demande de rattachement au club de Dinan-Léhon FC (N2) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur GAREL au club de Dinan-Léhon FC à compter 01/07/2024.

Couverture du club de Dinan Léhon FC à compter du 01/07/2028.

Le club de Plancoët Arguenon FC couvert par cet arbitre pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

2 – Dossier OURY Julie (2547082171), démission du club de Ploumagoar RC (R2) et demande de rattachement au club de Pommerit Le Merzer ES (D1) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Madame OURY au club de Pommerit Le Merzer ES à compter 01/07/2024.

Couverture du club de Pommerit Le Merzer ES à compter du 01/07/2028.

Le club de Ploumagoar RC couvert par cet arbitre pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026 car formé au club sous réserve qu'elle continue d'arbitrer.

3 – Dossier NIZON Kylian (2547499017), démission du club de Plélo AS (D1) et demande de rattachement au club de Saint Briec Stade (N2) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur NIZON au club de Saint Briec Stade à compter 01/07/2024.

Couverture du club de Saint Briec Stade à compter du 01/07/2028.

Le club de Plélo AS couvert par cet arbitre pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

**District de Football des Côtes d'Armor**

3 allée du Haut Champ – BP 8 – 22440 PLOUFRAGAN

Tel : 02.96.76.10.10 – Télécopie : 02.96.76.10.18.

[secretariat@foot22.fff.fr](mailto:secretariat@foot22.fff.fr)



4 – Dossier WULLAERT Pauline (9603889704), démission du club de Hillion Saint René AS (D1) et demande de rattachement au club de Saint Briec Stade (N2) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Madame WULLAERT au club de Saint Briec Stade à compter 01/07/2024.

Couverture du club de Saint Briec Stade à compter du 01/07/2028.

Le club de Hillion Saint René AS couvert par cet arbitre pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026 car formé au club sous réserve qu'elle continue d'arbitrer.

5 – Dossier COLAK Halil (2543883869), démission du club de Plérin FC (R3) et demande de rattachement au club de Saint Briec Stade (N2) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur COLAK au club de Saint Briec Stade à compter 01/07/2024.

Couverture du club de Saint Briec Stade à compter du 01/07/2028.

Le club de Plérin FC couvert par cet arbitre pour les saisons 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027 car formé au club et 5 années d'arbitrage dans son club formateur sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

6 – Dossier WULLAERT Baptiste (2544555985), démission du club de Hillion Saint René AS (D1) et demande de rattachement au club de Saint Briec Stade (N2) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur WULLAERT au club de Saint Briec Stade à compter 01/07/2024.

Couverture du club de Saint Briec Stade à compter du 01/07/2028.

Le club de Hillion Saint René AS non couvert par cet arbitre car non formé au club.

7 – Dossier Tessier Laurent (2320204612), mutation du District 78 et demande de rattachement au club de Saint Quay Goëlo FC (D1) :

- La Commission propose :

Rattachement de Monsieur TESSIER au club de Saint Quay Goëlo FC à compter 01/07/2024.

Couverture du club de Saint Quay Goëlo à compter du 01/07/2024.

**District de Football des Côtes d'Armor**

3 allée du Haut Champ – BP 8 – 22440 PLOUFRAGAN

Tel : 02.96.76.10.10 – Télécopie : 02.96.76.10.18.

[secretariat@foot22.fff.fr](mailto:secretariat@foot22.fff.fr)



## **CLUBS DE DISTRICT :**

1 – Dossier LACHIVER Tanguy (2237730762), démission du club de Kéerty US (D2) et demande de rattachement au club de Plourivo Avenir du Goëlo FC (D1) :

- La Commission décide :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur LACHIVER au club de Plourivo Avenir du Goëlo FC à compter 01/07/2024.

Couverture du club de Plourivo Avenir du Goëlo FC à compter du 01/07/2028.

Le club de Kéerty US couvert par cet arbitre pour les saisons 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027 car formé au club et 5 années d'arbitrage dans son club formateur sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

Le Secrétaire de la Commission,  
Alain BERNARD

Le Président de la Commission,  
Alain OLLIVIER HENRY

**District de Football des Côtes d'Armor**

3 allée du Haut Champ – BP 8 – 22440 PLOUFRAGAN

Tel : 02.96.76.10.10 – Télécopie : 02.96.76.10.18.

[secretariat@foot22.fff.fr](mailto:secretariat@foot22.fff.fr)